

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (mairie),
sous la présidence de M. Jean-Pierre SANTY, Vice-Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **19**

Ayant pris part au vote (vote
public) : **22**

- Pour : **22**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, JAMES Marie-Laure et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant.

Absents : MM. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : M. POINAS J-Michel donne pouvoir à Mme DURIEUX Gladys.
M. SOUVIGNET Bernard donne pouvoir à M. TOURON Jean-Marc.
Mme SOUTRENON Maryline donne pouvoir à M. PEYRARD Guy.

Date de convocation :

Le 22 novembre 2023

Date d'affichage :

Le 22 novembre 2023

M. le Président et M. JURY, Vice-Président, rappellent la délibération n° DC/2023-06-12/04 du 12 juin 2023 validant les principes de transfert de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2025.

Ils ajoutent que, conformément à cette délibération, il a été décidé la création d'une Société Publique Locale destinée à l'exploitation de l'eau et de l'assainissement.

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a été désignée « coordinateur du groupement de commande » pour le compte des Communautés de Communes Loire-Semène et Marches-du-Velay-Rochebaron afin de porter administrativement l'étude permettant une assistance à maîtrise d'ouvrage en ingénierie.

A ce titre, ils indiquent ensuite qu'il serait possible de solliciter une subvention publique concernant cette opération : Etat DETR.

Ils présentent alors le plan de financement prévisionnel de ce projet.

DELIBERATION N° :

DC/2023-11-28/15

OBJET DE LA SEANCE :

**Eau et Assainissement
Etude création d'une SPL**

Demande de subventions

Dépenses	Recettes
Etudes : 129 400 €	
	ETAT DETR 2024 : 49 819 €
	Autofinancement CCPM : 90 580 €
Total : 129 400 € HT	Total : 129 400 €

AR Prefecture

043-244300307-20231128-DC2023112815-DE
Reçu le 30/11/2023

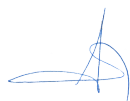
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté
- sollicite de M. le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024
- dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au budget primitif 2024,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Jean Pierre SANTY,
Président de séance,

Jean-Marc TOURON,
Secrétaire,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20231128-DC2023112815-DE
Reçu le 30/11/2023